



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

CAISSE DES ECOLES DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Délibérations
du Comité de la Caisse des écoles

Séance du 29 juin 2023

Nombre de Membres en exercice :
26

Nombre de membres présents : 15
Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de membres absents : 11

OBJET :

DE-CDE-23-06-1-3) AFFECTATION DU RESULTAT 2022

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi vingt-neuf juin à dix-huit heures trente,

Le Comité de la Caisse des écoles de Vincennes, dûment convoqué par Madame la Présidente le jeudi 22 juin 2023, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PITAVY, Vice-Président.

Présents : M. PITAVY, M. BEUZELIN, Mme ODDON, M. MOULY,
Mme RUFFENACH, M. BEAUFRÈRE-GOURDY, M. CHARDON, M. RIBET,
Mme VERMANT, M. LOUVIGNÉ, Mme MARIONNEAU LAGRANGE,
M. GOURBESVILLE, Mme BASILLE-DUPREY, Mme VIRENQUE, M. SALOMEZ.

Excusés : Mme LIBERT-ALBANEL, Mme SÉGURET, Mme GREINER, M. TOURNE,
Mme SERVIAN, M. LEBEAU, Mme GAMEIRO RAMAGE, Mme FOURNIER, Mme BARRIERE, M. CATHERINE, Mme TRAN .

Le Comité,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 1612-12 et suivants ;

Vu l'instruction comptable M14 applicable aux communes et à leurs établissements publics au 1^{er} janvier 2006 ;

Vu les statuts de la Caisse des écoles ;

Vu le budget primitif 2022 de la Caisse des écoles ;

Vu le budget supplémentaire 2022 de la Caisse des écoles,

Vu la décision modificative N° 1 2022 de la Caisse des écoles,

Vu le compte de gestion 2022 de la Caisse des écoles,

Vu le compte administratif 2022 qui présente un résultat global excédentaire de 485 363,95 € se décomposant en un excédent de fonctionnement de 509 188,69 € et un déficit d'investissement, y compris les restes à réaliser, de 23 824,74 € ;

D É L I B È R E

à la majorité (1 abstention(s) : M. RIBET),

ARTICLE UNIQUE : Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 constaté au compte administratif de la Caisse des écoles est affecté au budget supplémentaire 2023 de la Caisse des écoles ainsi qu'il suit :

- en recettes d'investissement au compte 1068, excédent de fonctionnement capitalisé pour 23 824,74 €

- en section de fonctionnement au poste 002, excédent de fonctionnement reporté pour 485 363,95 €.

Pour extrait conforme,

Charlotte LIBERT-ALBANEL
Présidente

Signé